

Date d'affichage : 15 novembre 2005

## VILLE DE CAEN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2005

---

· **Marchés publics d'assurances – Responsabilité civile et risques annexes et défense pénale des élus et des agents – Autorisation de signer les marchés :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-maire ou son représentant à signer le marché d'assurances "responsabilité civile et risques annexes" avec le cabinet de courtage Paris Nord Assurances Services (P.N.A.S.) – assureur : compagnie AREAS CMA. – sur la base d'un coût s'élevant à : 0,155 % HT de la masse salariale, soit une prime HT de 68 372,72 € et une prime TTC de 74 581,26 € pour l'année 2006, le montant définitif de la prime acquittée chaque année étant ajusté en fonction de l'évolution de la masse salariale inscrite au Compte Administratif en ce qui concerne la garantie responsabilité civile générale , 7 357 € HT, soit 8 074,13 € TTC par an en ce qui concerne la garantie atteinte à l'environnement et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le marché d'assurances "défense pénale des élus et des agents" avec le Cabinet Pigeonneau Assurances – assurance : compagnie Défense Automobile et Sportive, sur la base d'un coût par agent et élu assuré de 6,055 € HT, soit 6,60 € TTC ;

· **Marchés publics d'assurances – Assurance dommages aux biens de deuxième ligne pour l'ensemble immobilier Abbaye aux Hommes – Autorisation de signer le marché suite à appel d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le marché d'assurances pour la souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens de deuxième ligne pour l'ensemble immobilier Abbaye aux Hommes avec le Cabinet Bessé Assurances – assurance : compagnie ACE Europe, sur la base d'un coût forfaitaire TTC de 60 584,01 € ;

· **Ouverture du réseau optique caennais (ROC) – Signature de conventions :**

Le Conseil Municipal approuve le principe d'ouverture du réseau optique caennais (R.O.C.), prend acte des demandes de Caen la mer et de Caen.com et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants éventuels pour la mise à disposition de fibres noires;

· **Progiciel de gestion financière – Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché passé avec la Société GFI progiciels :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant a signé, au nom et pour le compte du groupement de commandes, l'avenant N°2 dans le cadre de l'enveloppe financière arrêtée pour l'opération de remplacement du progiciel de gestion financière ;

· **Zone franche urbaine – Avenant à la convention partenariale relative à la mise en œuvre du fonds d'aide à l'investissement en zones franches urbaines de Caen :**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention partenariale ayant pour but de préciser les conditions de gestion et d'animation du fonds par l'association "Calvados Création" et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer avec les différents partenaires l'avenant à la convention à intervenir ;

· **Zone franche urbaine – Groupe scolaire Louis Lechatellier – Aménagement en vue de l'accueil d'activités économiques – Demandes de subvention :**

Le Conseil Municipal approuve la participation de la Ville dans cette opération d'aménagement d'une partie des locaux du groupe scolaire Louis Lechatellier pour une somme de 405 000 € T.T.C, autorise l'inscription de la dépense au budget annexe des locaux d'entreprises pour un montant global de 405 000 € T.T.C., autorise le lancement, au préalable, de la procédure de désaffectation de la partie des locaux considérés auprès des services préfectoraux en concertation avec l'établissement scolaire et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches utiles pour solliciter auprès de la Communauté d'agglomération, du Département du Calvados, du FEDER et de tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux nécessaires à l'accueil d'activités au sein du groupe scolaire Louis Lechatellier ;

**· Programme réussite éducative – Adoption du projet – Création d'un groupement d'intérêt public – Demande de subventions – Convention avec l'Etat:**

Le Conseil Municipal adopte le principe de programme de réussite éducative et sa déclinaison locale, crée un Groupement d'Intérêt Public comme structure juridique support pour la déclinaison locale de la réussite éducative, et ce dans les plus brefs délais, autorise Mme le Député-Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le projet de convention et tout document relatif au programme de Réussite Educative ;

**· Etablissements privés d'enseignement du premier degré – Participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association :**

Le Conseil Municipal décide le principe de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association sous la forme exclusive d'une subvention annuelle, fixe les coûts moyens annuels de scolarité et la participation communale aux dépenses des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année 2005, pour les seuls élèves dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen :

- dans les classes maternelles à : 838 €uros par enfant

- dans les classes élémentaires à : 554 €uros par enfant

dit que la participation de la Ville sera versée par tiers les 15 avril, 15 juillet et 15 décembre au vu d'un état des élèves domiciliés à Caen, scolarisés au 15 octobre de l'année scolaire en cours à la date du versement et dit que pour les écoles maternelles, la participation est versée pour les enfants d'au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription ;

**· Etablissements privés d'enseignement général du second degré – Subventions au titre de l'exercice 2005 :**

Le Conseil Municipal accorde au titre de l'année scolaire 2004-2005, des subventions d'un montant global de 75 417 € à divers établissements privés d'enseignement général du second degré ;

**· Restaurants scolaires des écoles privées du 1er degré – Participation de la Ville – Année scolaire 2004-2005 :**

Le Conseil Municipal applique les bases de calcul définies pour la participation de la Ville à la restauration scolaire des écoles privées du 1<sup>er</sup> degré et fixe les subventions d'un montant global de 113 622 € pour l'année scolaire 2004-2005 ;

**· Association du "Comité d'organisation des jeux équestres mondiaux 2010 en Basse-Normandie" – Adhésion de la Ville et désignation d'un représentant :**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Ville à l'association "Comité d'Organisation des Jeux Equestres Mondiaux 2010 en Basse-Normandie" et désigne un représentant pour siéger au sein de ladite association, M. LECAPLAIN est désigné pour représenter la Ville au sein de cette association ;

· **Programme d'investissements sportifs 2006 – Demandes de subvention à la Région :**

Le Conseil Municipal sollicite de la Région Basse-Normandie, des subventions au taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

- **Stade Hélietas** (Remplacement du portail et éclairage piste d'athlétisme)
- **Halle des Granges** (Réfection couverture Halle Ouest)
- **Complexe sportif Chemin vert** (Menuiseries extérieures - ventilation douches – sécurisation local matériel)
- **Stade Caen sud** (Création d'un abri et aménagement entrée vestiaires)
- **Gymnase V. Lépine** (Réfection sols sportifs)

et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations ;

· **Programme d'investissements sportifs 2006 – Demandes de subvention au Département :**

Le Conseil Municipal sollicite du Département du Calvados des subventions au taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

- **Tennis Folie-Couvrechef** (Eclairage d'un court intérieur et réfection court extérieur)
- **Stade Michel d'Ornano** (Ravalement façades 2<sup>ème</sup> tranche)
- **Gymnase L. Robillard** (Fermeture local matériel)
- **Réfection des installations d'eau chaude** (Gymnases Pomme d'or et Camus – stade Le Chatellier)
- **Halle des Granges** (Réfection couverture Halle Ouest)
- **Complexe sportif Chemin vert** (Menuiseries extérieures - ventilation douches – sécurisation local matériel)
- **Gymnase Hastings 2<sup>ème</sup> tranche** (Locaux de réserves et ravalement)
- **Stade Hélietas** (Remplacement du portail et éclairage piste d'athlétisme)
- **Stade Caen sud** (Création d'un abri et aménagement entrée vestiaires)

et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations ;

· **Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficulté (FLAJ) – Signature de la convention avec le Département du Calvados :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes en Difficulté entre le Département du Calvados et la Ville précisant les modalités de financement et de fonctionnement de ce fonds ;

· **Réhabilitation et développement du site touristique du Château de Caen – Opération de réaménagement de l'Esplanade de la Paix et des ouvrages d'accès au Château – Autorisation de signer les marchés de travaux suite aux procédures de consultation :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs aux opérations de réaménagement de l'esplanade de la Paix et des ouvrages d'accès au Château,

**LOT 5 : Ouvrages d'Arts**

Groupement SOGEA/PAIMBOEUF 76650 - Petit Couronne

1 057 472,50 € TTC

**LOT 6 : Démolition d'ouvrage**

Entreprise LECLERC 14123 – IFS

23 023,00 €

TTC

à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant desdits marchés (exemple changement de dénomination sociale du prestataire) et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels et décisions de poursuivre, d'une part dans la limite de 5 % de chacun des marchés précités, d'autre part dans la limite de l'enveloppe financière de l'opération arrêtée à 3 100 000 € TTC ;

· **Théâtre de Caen – Convention entre la Ville de Caen et le Département des Arts du Spectacle de l'Université de Caen :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Caen et l'Université de Caen, pour formaliser le partenariat entre le Théâtre de Caen et le Département des Arts du Spectacle en vue de renforcer l'intérêt et l'information du public étudiant à l'égard des propositions du Théâtre de Caen ;

· **Théâtre de Caen – Convention entre la Ville de Caen et le cinéma Le Lux :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre la Ville de Caen pour le Théâtre et le cinéma Le Lux pour les films programmés au Lux faisant écho aux spectacles de la saison 2005/2006 du Théâtre ;

· **Théâtre de Caen – Programmation – Demande de subvention au Département du Calvados :**

Le Conseil Municipal sollicite du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour la programmation du Théâtre de Caen au titre de l'année 2005 ;

· **Musée des Beaux-Arts – Exposition "Splendeurs de Venise, 1500-1600" – Convention avec le Ministère de la Culture/DMF pour l'attribution du label "Exposition d'intérêt national" et d'une subvention à ce titre – Convention de partenariat avec la Ville de Bordeaux – Demandes de subvention à l'Etat, à la Région et au Département :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre la Ville de Caen et l'Etat/Direction des Musées de France pour l'obtention du label "exposition d'intérêt national", précise que cette convention se substitue à celle ayant le même objet adoptée par délibération du 17 octobre 2005, autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention corrigée établie entre la Ville de Caen et la Ville de Bordeaux pour la réalisation de l'exposition, sollicite de l'Etat/Direction des Musées de France une subvention au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de l'exposition "Splendeurs de Venise, 1500-1600", au titre "d'exposition d'intérêt national", sollicite du Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC, du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Général du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour la mise en œuvre de l'exposition "Splendeurs de Venise, 1500-1600" et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette exposition ;

· **Musée des Beaux-Arts – Exposition "Christian DOTREMONT" – Demande de subvention à la Région Basse-Normandie :**

Le Conseil Municipal sollicite de la Région Basse-Normandie une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de l'exposition "Christian Dotremont" au Musée des Beaux-Arts ;

· **Mémorial de Caen – Acquisitions, restaurations – Demandes de subvention au Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et à l'Etat :**

Le Conseil Municipal sollicite du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées une subvention au taux le plus élevé possible pour les acquisitions du Mémorial et du Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration d'objets et d'affiches des collections du Mémorial ;

· **Contrat de Ville – Actions de sensibilisation au patrimoine – Demande de subvention à l'Etat :**

Le Conseil Municipal sollicite du Ministère de la Culture et de la Communication/Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour contribuer au

développement des actions de sensibilisation au patrimoine et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette action ;

· **Activités culturelles – Signature des contrats d'artistes :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs ou d'animateurs dans la limite des crédits respectivement votés pour la Direction des Affaires Culturelles, le Musée des Beaux Arts et le Musée de Normandie et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement, d'achat ou de vente de spectacles, de coréalisation et de coproduction dans la limite des crédits votés pour le Théâtre de Caen ;

· **Syndicat Intercommunal d'énergie et d'équipement du Calvados – Rapport d'activité 2004 :**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2004 du syndicat intercommunal d'énergie et d'équipement du calvados ;

· **Rue de la Guérinière – Terrain cédé à la SCI Villa Nova – Constitution de servitudes :**

Le Conseil Municipal stipule que le terrain cédé à la SCI VILLA NOVA est grevé des servitudes suivantes :

- Servitude au bénéfice de la Ville

Une servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées provenant de l'école Albert Camus et de branchement desdites canalisations sur les canalisations existantes ou à créer sur le terrain de la SCI VILLA NOVA, conformément aux plans.

Les frais d'entretien, de réfection et de remplacement des canalisations seront supportées à 50% par la Ville de Caen pour les parties des réseaux appartenant à la SCI VILLA NOVA où transiteront les effluents provenant de l'école Albert Camus et à 100% sur les parties des réseaux appartenant à la Ville inscrits en servitude.

- Servitude au bénéfice de France Telecom

Une servitude de passage de réseaux souterrains de télécommunications et ouvrages associés, conformément au plan de la délibération.

Cette servitude fera l'objet d'une convention, à intervenir entre France Telecom et la SCI VILLA NOVA.

et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte qui authentifiera la constitution desdites servitudes en complément de l'acte de cession du terrain signé le 8 juin 2005 ;

· **Vente de gré à gré à M. et Mme PETIT d'un appartement situé 3 rue des Capucines – 2ème étage :**

Le Conseil Municipal cède à M. et Mme Jean-Luc PETIT l'appartement (lot 10) avec cave (lot 4), situé dans l'immeuble sis, 3 rue des Capucines, et édifié sur les parcelles cadastrées section MX n<sup>os</sup> 21 et 22, pour une superficie de 266 m<sup>2</sup>, dit que la vente s'opèrera moyennant le prix de 33 000 €, les frais afférents à la cession étant supportés par les acquéreurs et habilite Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Terrain nu rue de Brocéliande – Mise en adjudication :**

Le Conseil Municipal confie à l'office notarial HELLEBOID-MEULEMAN-BEKAERT, notaires associés, domiciliés 6 Rue Guillaume le Conquérant à Caen, la vente par adjudication publique du terrain nu sis 31 Rue de Brocéliande cadastré IZ N° 445 d'une superficie de 820 m<sup>2</sup>, fixe la mise à prix à la somme

de 135 000 € précise que les frais afférents à la procédure d'adjudication seront à la charge de l'acquéreur et habilite Mme le Député-Maire , ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Implantation d'un câble basse tension sur la parcelle cadastrée section IV n° 284 rue du Général Moulin, appartenant à la Ville de Caen – Convention EDF/Ville de Caen :**

Le Conseil Municipal autorise Electricité de France à procéder à l'implantation, à ses frais, d'un câble basse tension sur une longueur d'environ 25 m, sur la parcelle cadastrée section IV n° 284, appartenant à la ville de Caen, rue du Général Moulin, dit que cette servitude est consentie à titre gratuit pour la durée d'exploitation de l'ouvrage, Electricité de France s'engageant à remettre les lieux dans leur état initial, à ses frais et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) Copropriétés :**

Le Conseil Municipal alloue des subventions aux propriétaires et aux locataires qui ont fait réaliser des travaux de rénovation sur des immeubles en copropriété construits il y a au moins 20 ans, et situés sur l'ensemble du territoire communal ;

· **Projet de renouvellement urbain Grâce de Dieu – Aménagement de la rue des Marchands – Demandes de subvention :**

Le Conseil Municipal adopte le principe d'aménagement de la rue des Marchands, autorise Mme le Député-Maire à solliciter les partenaires financiers au taux indiqué et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente opération ;

· **Fournitures, prestations et travaux sur le patrimoine communal de la Ville de Caen – Autorisation de signer les marchés suite aux appels d'offres :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer différents marchés et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer les avenants éventuels sans incidence financière sur le montant desdits marchés ;

· **Caen Habitat – Réhabilitation de 166 logements situés 6 à 14 rue des Gens d'Armes à Caen – Emprunt de 372 524 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de la Ville à hauteur de 100 % :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 372 524 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 166 logements situés 6 à 14 rue des gens d'Armes à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, Mme le Député-Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen ;

· **Caen Habitat – Réhabilitation de 44 logements situés 23 à 25 rue Albert Camus à Saint Germain la Blanche Herbe – Emprunt de 97 411 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie de la Ville à hauteur de 100 % :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 97 411 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 44 logements situés 23 à 25 rue Albert Camus à Saint-Germain la Blanche Herbe. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, Mme le Député-Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen ;

· **Virements de crédits – Autorisation du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal autorise divers virements de crédits ;

· **Direction du Développement Economique – Subventions affectées :**

Le Conseil Municipal accorde des subventions d'un montant global de 2 955 € à divers organismes économiques ;

· **Direction des Affaires Culturelles – Subventions affectées :**

Le Conseil Municipal accorde les subventions affectées suivantes :

ASSOCIATION C'EST QUOI CE BAZ...ART ?, pour la mise en place d'un atelier d'écriture dans le cadre du Contrat Temps Libre : 2.000 €,

- COMPAGNIE DANSE PERSPECTIVE, pour l'organisation d'un rendez-vous de rentrée en direction des professionnels de la danse le 2 octobre à l'auditorium du Musée des Beaux-Arts : 267 €,

- PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE, pour l'organisation d'un concert à l'occasion des vingt ans d'existence de l'association le 8 octobre au Grand Auditorium du C.N.R. : 1.400 € ;

- FEDERATION MUSICALE DE NORMANDIE, pour l'organisation d'un concert de fin de stage régional de percussionnistes le 26 octobre au Grand Auditorium du C.N.R. : 1400 €,

- COUP DE CŒUR, pour l'organisation du nouveau spectacle de Catherine Maillot, artiste impliquée dans l'actualité culturelle de la région, le 10 novembre au Petit Auditorium du C.N.R. : 400 €.

· **CERIS et Association de Préfiguration pour une maison de l'image en Basse-Normandie – Subventions de fonctionnement 2005 :**

Le Conseil Municipal accorde les subventions de fonctionnement suivantes :

- CERIS, pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2005 : 7.500 €,

- ASSOCIATION DE PREFIGURATION POUR UNE MAISON DE L'IMAGE EN BASSE NORMANDIE, pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2005 : 15.300 €,

· **Association Secours Populaire – Achat d'un véhicule réfrigéré – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 1 500 € à l'association Secours Populaire Français pour l'achat d'un véhicule réfrigéré ;

· **Union Départementale des Associations Familiales – Organisation de son 60ème anniversaire – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 1.500 € à l'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (U.D.A.F.) pour l'organisation de son 60<sup>ème</sup> anniversaire ;

· **Association "SOS Amitié" – Concert à la Gloriette – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 1 300 € à l'association SOS Amitié pour l'organisation d'un concert à la Gloriette ;

**Association pour le jumelage des Villes de Caen et de Nashville – Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 1 000 € à l'association pour le Jumelage des villes de Caen et de Nashville.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Secrétariat du Conseil Municipal.

AFFICHÉ A L'HÔTEL DE VILLE, LE 15 NOVEMBRE 2005